



Salaire ou dividendes : comment choisir ?

Fiche pratique publié le 08/04/2016, vu 745 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les dirigeants d'entreprises sont souvent confrontés au dilemme du choix entre dividendes et salaires.

1) Les dividendes

Les dividendes présentent deux avantages :

- Ils ne sont pas assujettis aux charges sociales. Mais, des prélèvements sociaux de 15,50 % sont calculés sur le dividende brut perçu avant tout abattement ou crédit d'impôt.
- Leur degré d'imposition à l'impôt sur le revenu est plus faible que celui des salaires. Ils sont imposés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, un abattement proportionnel de 40 % étant applicable.

?

2) Le salaire

Le versement de salaires présente trois avantages :

- Il permet de se constituer une protection sociale et des droits à la retraite.
- Il est déductible en totalité du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés.
- Il permet de bénéficier d'un abattement de 10% pour frais professionnels (ou de la déduction des frais réels).

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/salaire_dividendes_avantages_inconvenients.jsp